

# LOCATION DE TERRE

## PROPRIÉTAIRE LOCATEUR

[REDACTED]

## LOCATAIRE

[REDACTED]

Durée de location : 3 ans  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027

**\*\*\*Ce contrat annule et remplace le bail de location de terre (période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027) signé en date du 23 janvier 2023\*\*\***

[REDACTED] loue à [REDACTED] son fonds de terre en culture de foin situé à Granby au 837 chemin Deslauriers (6733-44-0379) d'environ 60 arpents pour la somme de [REDACTED] par année, payable le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Le locataire doit entretenir adéquatement la terre louée comme nettoyer les fossés, débloquer les drains, ramasser les roches, etc.

Si le propriétaire vend la terre du chemin Deslauriers en cours de bail, ce bail s'annulera en entières selon les modalités suivantes :

- Si la date d'achat du contrat notarié se situe en novembre, décembre, janvier, février ou mars, ce bail s'annule automatiquement sans préavis et l'acheteur prendra possession immédiatement à la date d'achat du contrat notarié.
- Si la date d'achat du contrat notarié se situe entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre, le locataire pourra terminer sa récolte et le bail se terminera au 31 octobre de l'année de transaction. L'acheteur prendra possession de la terre à partir du 1<sup>er</sup> novembre de l'année de transaction.

Signé à Granby le

30 Nov 2024

## LOCATEUR

[REDACTED]

## LOCATAIRE

[REDACTED]

*[Handwritten signature]*